

Article 31 du Règlement

J'ai représenté M. Robert Newcombe qui avait intenté des poursuites contre M. Tom Leroy et la société Leroy Trucking Limited. M. Newcombe avait fait financer l'achat de remorques par la banque et avait convenu verbalement avec M. Leroy que ce dernier effectuerait tous les paiements et qu'il entretiendrait les remorques, et que ces sommes et l'entretien des remorques, compenseraient l'argent que M. Leroy devait à M. Newcombe pour la location des remorques.

Évidemment, Leroy a sombré et M. Newcombe s'est fait réclamer l'argent. Il a été révélé au procès que la banque avait consenti un prêt de \$60,000 à Tom Leroy et un autre de \$60,000 à Leroy Trucking Limited. Elle ne pouvait plus prêter d'argent à M. Leroy ou à son entreprise parce que les directeurs, à Toronto, se seraient aperçus que le deuxième prêt de \$60,000 à l'entreprise de camionnage était contraire aux règlements de la banque. C'est pour cette raison que M. Newcombe servi d'homme de paille. C'est devenu intéressant au procès sur la faillite quand l'un des représentants de la banque est venu témoigner. Voici en partie ce qu'on lit dans la transcription:

Q. Je vois. Donc, vous dites en réalité que vous travailliez pour la banque et que vous prépariez de faux rapports. C'est bien ce que vous dites.

R. Pas de mon propre chef.

Q. Mais vous le faisiez?

R. Avec l'approbation de supérieurs, oui.

Q. Tout le monde le faisait?

R. Oui.

Q. Donc, les employés de la banque préparaient de faux rapports de crédit, pour que les gens puissent emprunter?

Et la réponse était positive, monsieur le Président. Ce n'est là qu'un tout petit exemple qui démontre que les règlements régissant cette banque n'ont jamais été appliqués. De même, la Banque Commerciale du Canada a consenti des prêts non garantis, ce qui démontre que les règlements qui encadrent de telles opérations n'ont jamais été suivis.

Le gouvernement actuel n'est pas le seul à n'avoir jamais établi des mécanismes qui auraient permis aux banques de respecter les règlements du Parlement prévus dans la Loi sur les banques. Cette responsabilité est partagée aussi par les gouvernements précédents qui étaient tous libéraux à part les neuf mois de fiasco du gouvernement Clark. Le gouvernement précédent est responsable puisqu'il ne s'est pas assuré que des mécanismes efficaces étaient bien en place. Le gouvernement actuel cherche à s'abriter de ces deux fiascos qui pointent à l'horizon. Il ne fournira pas les documents demandés, car il a tiré les rideaux pour la grande mise en scène. Il ne voulait même pas du débat de ce soir. Il veut qu'un comité s'occupe de cette affaire, mais à quoi bon si les dés sont pipés. Si le comité ne peut pas obtenir les documents nécessaires, il ne pourra pas, de toute évidence, tirer de conclusions propres à redonner confiance aux Canadiens.

Je me rappelle avoir dit à la ministre qu'elle lançait une nouvelle affaire lorsqu'elle a présenté le projet de loi destiné à sauver cet établissement. On nous a dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'on n'aurait jamais à recourir de nouveau au Parlement. Étant donné qu'elle dépendait des conseils de Bouey XIV et de l'autre type, l'inspecteur général des banques—deux petits pois dans une même gousse

qui connaissent à peu près aussi bien le système bancaire que la ministre d'État chargée des Finances (M^{me} McDougall)—elle s'est aveuglément laissé guider par ces aveugles et ils sont tous tombés dans le trou. Maintenant, ils demandent aux contribuables canadiens de les en sortir.

• (0010)

L'assurance-dépôts couvre les dépôts de moins de \$60,000. C'est très bien pour les petites gens, les Canadiens moyens. Mais le gouvernement veut aller au-delà, il veut rembourser tous les dépôts. Les gens qui avaient plus de \$60,000 à investir auraient dû avoir le bon sens de ne pas le mettre dans cet établissement.

De plus, je pourrais même demander si ce n'est pas par pure cupidité, pour obtenir les plus hauts taux d'intérêt pour leurs dépôts, que ces gens sont allés mettre leur argent dans des investissements douteux qui promettaient de meilleurs rendements que les banques nationales. On peut s'interroger là-dessus.

Mme McDougall: C'est aussi une banque nationale. Cela montre votre ignorance.

M. Rodriguez: Vous en saviez beaucoup plus, mais c'est tout ce que je sais. Je ne suis pas ministre d'État chargé des Finances.

Mme McDougall: Du moins, je sais que c'est une banque.

M. Rodriguez: C'est vous la ministre. C'est vous qui avez fait les erreurs. Qui veut renflouer la banque? Pas moi. Je ne pourrais même pas renflouer mon collègue, le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). C'est elle, la ministre d'État chargée des Finances. Elle vient me dire: «Cela montre votre ignorance au sujet des banques». Elle en connaît beaucoup plus long.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: J'aurais bien aimé qu'elle en sache encore plus sur le sujet, monsieur le Président, cela aurait pu économiser un milliard de dollars aux contribuables.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: C'est «Barbara la milliardaire». Un nom qu'elle n'a pas hérité, mais qu'elle s'est attiré.

J'ai entendu ce gouvernement parler de réduire le déficit. Je suis bien d'accord. Mais cette dette de un milliard nous ne l'avions pas au départ. Maintenant, nous en devons un milliard de plus. Je ne sais pas ce qu'il faudra désindexer après cela. Il nous faudra sans doute quelques ministres de plus . . .

M. le Président: À l'ordre. Pour que nous n'oublions pas que le Règlement exige que l'on s'en tienne au sujet, le député pourrait-il, toutes les trente secondes ou toutes les minutes ou deux, mentionner le nom de la Norbanque?

M. Rodriguez: Comme je le disais, monsieur le Président, la Norbanque est liée à la Banque Commerciale et le tout est lié à notre système bancaire qui est lié au gouvernement.